

AIDER EN RESEAU LES ELEVES EN DIFFICULTE A L'ECOLE

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté a pour objet de contribuer à la recherche de solutions pour « répondre (...) aux besoins éducatifs particuliers de certains élèves ».

Son cadre et ses objectifs de travail sont précisés dans la circulaire du 17 juillet 2009 qui définit également ses missions : une mission de **prévention** et une mission de **remédiation**.

Le travail des intervenants du RASED se fait dans le respect de la **règle de confidentialité**, et dans l'absence de jugements de valeur.

La **demande d'aide** peut-être adressée par l'enseignant et/ou la famille et/ou l'enfant.

Secteur du RASED Bourg II Les Vennes :

Bourg : Les Arbelles, Baudin, Daudet, Peloux, Vennes

Ceyzériat, Corveissiat, Chavannes/Suran, Meillonnas, Treffort, Saint Etienne du Bois, Villereversure.

Comment faire ?

- Elaboration d'une fiche de suivi d'élève en difficulté
- Information de la difficulté aux parents et au réseau.
- Participation au conseil des maîtres élèves en difficulté avec le réseau.
- Etude de la demande par le RASED
- Rencontre avec l'enseignant(e) et proposition ou non d'une aide.
- Information aux parents de la décision soit par l'enseignant soit par un membre du réseau.
- Mise en place de l'aide avec l'accord des familles et en concertation avec les enseignants.
- Evaluation de l'aide apportée : poursuite, réajustement ou arrêt.

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.)

Psychologue scolaire :

Laurent Charnay
04.74.21.06.18

psy.charnay@yahoo.fr

Rééducatrice

Sylvie Bourgoïn – Drochon
bourgoinsylvie@yahoo.fr

Enseignante d'Adaptation

Carole Adam
adamcarole@yahoo.fr

Permanence RASED :

Mardi de 16h30 à 17h30
04.74.21.06.18

1 rue La Fontaine – 01000 Bourg en Bresse

rased.bourg2sud@orange.fr

Bureau des Vennes : 04.74.21.06.18

Le RASED a pour mission d'aider, en collaboration avec les équipes pédagogiques, "chaque élève à tirer le meilleur profit de sa scolarité"(circulaire du 30/04/2002 et du 17/07/2009).

A qui s'adressent les aides du RASED ?

Aux élèves rencontrant des difficultés, persistant après la mise en place d'aides, par les enseignants de l'école. (Différenciation, soutien, DAPE,...)

1-Les aides spécialisées à dominante pédagogique (maître d'adaptation) s'adressent aux « *élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre* » , alors même que leurs capacités de travail mental sont satisfaisantes.

Objectif: Les aides E visent à « *la maîtrise des méthodes et des techniques de travail, à la stabilisation des acquisitions et à leur transférabilité, à la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite.* »

2- Les aides spécialisées à dominante rééducative (rééducateur) s'adressent aux enfants dont les comportements et les relations provoquent une situation d'inadaptation scolaire.

Elle aide les enfants à trouver des repères, se structurer, élaborer leur pensée, donner du sens aux apprentissages et à leur vie d'écolier.

Elle vise à restaurer la communication, l'estime de soi et le désir d'apprendre. Elle procède à l'analyse des difficultés de l'enfant avec l'enseignant, les parents, l'équipe du RASED et tout autre partenaire. Elle élabore avec ces différents, partenaires un projet d'aide pour l'enfant et engage un travail individuel ou en petit groupe. Elle offre à l'enfant un lieu, un temps et une relation différente pour mettre ce projet en œuvre.

3-L'aide psychologique:

Le travail du psychologue s'origine dans la demande qu'elle émane des enfants, des enseignants, des parents ou tout autre partenaire de l'école.

Il contribue à l'analyse des difficultés qui font obstacle à l'insertion de l'enfant dans son milieu scolaire et participe à l'élaboration des stratégies à adopter ou de l'aide personnalisée à mettre en œuvre.

Il offre un espace de parole à l'enfant, à sa famille, à l'enseignant

Il contribue, dans le cadre du réseau à l'analyse du problème et de la demande, à l'élaboration des propositions d'aides ou d'orientation ; à l'évaluation du changement.

Il apporte un éclairage sur le fonctionnement de l'enfant à partir d'entretiens et d'évaluations psychométriques et cliniques.

Il participe au projet d'orientation scolaire vers des structures d'éducation spécialisée (CLIS, SEGPA, établissements...)

Il participe au projet d'intégration scolaire des enfants en situation de handicap.

Il veille à l'harmonisation des différents projets autour de l'enfant en collaborant avec les différents spécialistes, dans l'école et en dehors de l'école

Le code de déontologie garantit la confidentialité, le secret professionnel et le respect de la personne.

Les secteurs d'intervention du RASED sont déterminés selon les priorités de l'année 2013- 2014, définies par l'Inspectrice de l'Education Nationale.